



Indemnisation d'un sinistre à la suite d'un orage

Par **ALAINM**, le **01/07/2013 à 14:20**

bonjour

le mur de soutènement qui entour ma maison a cédé dut a une vague d'eau à la suite d'un orage important

les dégats ne sont pas pris en charge par l'assurance car les murs de cloture et de soutènement ne sont pas garantis dans le contrat sauf si c'est reconnu catastrophes naturelles(la commune a fait une demande)alors la l'assurance prendra en charge l'indemnisation; l'expert de l'assurance est venu chiffrer les dégats;j'ai effectué des devis par des entrepreneurs; mes qui sont hélas bien; supérieur au chiffrage de l'expert est ce que je peux contester le chiffrage de l'expert aves les devis à l'appui
merci

Par **chaber**, le **01/07/2013 à 16:27**

bonjour

Il est toujours possible de prendre un expert d'assuré.il faut voir si le jeu en vaut la chandelle

Par **alterego**, le **01/07/2013 à 18:22**

Bonjour,

Doit-on comprendre que l'état de catastrophe naturelle a été officiellement constaté ?

Contentieux classique en matière d'indemnisation quand on n'est pas assisté d'un expert d'assuré, que vous pouvez encore désigner comme il vous l'a été répondu.

Le chiffrage peut toujours être contesté en gardant à l'esprit qu'il est délicat, les motivations de l'expert désigné par l'assureur et celles des entrepreneurs consultés par l'assuré étant loin d'être les mêmes. On ne peut donc se contenter de les comparer.

Cordialement

NB. Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.

Par **ALAINM**, le **01/07/2013 à 21:18**

merci de vos réponse je vais prendre un expert d'assuré
merci,car il ya 15000 euros de differece

Par **alterego**, le **02/07/2013 à 09:01**

Bonjour,

Selon l'importance des désordres cet écart peut être peu comme beaucoup, les intérêts de l'assureur et ceux de l'entrepreneur étant diamétralement opposés.

J'espère que vous n'aurez pas la naïveté de croire que le montant des travaux qui sont réellement réalisés est celui du devis.

Cordialement

Par **ALAINM**, le **02/07/2013 à 11:01**

le mur fait en totalité 55 m celui qui est tombé fait 1,80 de haut sur 30 m de long,j'ai fais venir plusieurs entreprises effectivement l'expert de l'assurance n'a pas vu que le restant du mur avait aussi bougé donc il faut le renforcer les autres 25 m et cela a un cout en plus le chemin d'accès direct est impraticable donc il faut loué une pompe à béton de 40 m de portée
cordialement

Par **alterego**, le **02/07/2013 à 21:32**

Ceci peut expliquer cela puisqu'une partie du mur avait échappé à l'expert.

L'assistance d'un expert d'assurés rééquilibrera les rapports entre les parties.

Cordialement

Par **ALAINM**, le **02/07/2013 à 22:42**

merci
cordialement

Par **ALAINM**, le **03/07/2013 à 15:48**

ok merci du conseil
cordialement

Par **lisasgue**, le **13/08/2013 à 22:02**

[fluo]bonjour[/fluo]

oui.. mais attention... il faudra payer l'expert d'assuré !!! et ils coûtent cher !! sauf si cette prestation peut être comprise dans votre contrat...

Mais en général, avant proposition d'indemnité de la part de l'expert d'assureur, les prestations d'expert d'assuré peuvent être prises en charge... après ... c'est plus délicat.. enfin, ça c'est pour les gros gros gros sinistres...

Par **chaber**, le **14/08/2013 à 07:19**

bonjour,

Lisasgue, bonjour est une marque de politesse

Par ailleurs, j'ai supprimé une de vos réponses dans le forum, dont la signature faisait lien à un site d'assurances publicitaire. Cette règle sera systématique.

Pour les honoraires d'experts, il faut relire, comme rappelé régulièrement par Alterego ou moi-même, les conditions générales de votre contrat.

Les modalités de prise en charge y sont bien définies, avec montant de prise en charge en

général de 5%

Par **lisasgue**, le **14/08/2013** à **08:25**

Bonjour,

Désolée pour cet oubli...

Effectivement cela dépend des contrats... Sauf que pour certains il est stipulé qu'après proposition de l'indemnité de l'expert d'assurance, ce n'est plus une prestation couverte par l'assureur...bref.... Je voulais juste qu'il se renseigne car pour 15000€ s'il doit payer 2000 pour un expert d'assuré ça fait réfléchir!!

C'était une petite précision...

Désolée pour les erreurs de débutante!!